

**COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION  
DU GRAND VILLENEUVOIS**

---

**COMPTE RENDU  
DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
Du 10 décembre 2020**

## Séance du Conseil Communautaire du 10 décembre 2020

La séance est ouverte à 19 h 00 par M. Guillaume LEPERS, Président.

Présents : MM et Mmes Bertrand PLANTÉ, Jean-Pierre SEUVES, Pascal MOURGUES, Marie-Laure GRENIER, Didier LALANNE, Jean REDON, Corinne LECOURT-BARTHEROTTE, Pierre BERNOU, Christel DELESTRE, Jean-Marie LAFOSSE, Guy VICTOR, CHAROLLAIS Gilles, Lionel FALCOZ, Léopold TALOU, Laurence MATHALOU, Christelle PRELLON, Yvon VENTADOUX, Christiane LAFAYE-LAMBERT, Cédric DA SILVA, Jean-Paul CABAS, Serge BERTOMEU, Cyril FRIEDRICHS, Michel BRUYÈRE, Pierre-Jean PUDAL, Maria de Lurdes VIEIRIA, Jacques BORDERIE, Angélique CHARBONNIER, André FORGET, Brigitte MOMBOUCHET, Jean-Paul PÉREUIL, Xavier CLERC, Patricia SUPPI, Michel LAVILLE, Béatrice VAQUIER, Samir ZIANI, Sylvie RONGIER, Gérard RÉGNIER, Jean-Eric ROSIER, Chantal DE BRONDEAU, Thomas BOUYSSONNIE, Lionel FEUILLAS, Frédéric LADRECH (de la délibération 122 à la 149)

Procurations : M. Jean-Max DOMINIQUE à M. Bertrand PLANTÉ, Mme Héléna NICODÉMO à M. Jean-Pierre SEUVES, Mme Josiane BOTTÉGA à M. MOURGUES, M. Christian GILLET à Mme Marie-Laure GRENIER, M. Gilles GROSJEAN à M. Pierre BERNOU, Mme Nathalie BARTOLINI à M. Gilles CHAROLLAIS, M. Christian ROUSSEAU à Mme Laurence MATHALOU, M. André BRUNET à M. Gérard RÉGNIER, M. Bernard AJON à M. Yvon VENTADOUX, M. Jean-Pierre HUERGA à M. Frédéric LADRECH (de la délibération 122 à 149), M. Jean-Paul PÉREUIL à Didier LALANNE, Mme Anne DELLIAUX à Mme Chantal DE BRONDEAU, Mme Catherine LÉVÊQUE à M. Xavier CLERC, M. Xavier MARS à Mme Anne-Marie DAVELU-CHAVIN, M. Xavier LOISEAU à M. Jean-Eric ROSIER, Mme Agnès CHABROT-DUPUY à M. Thomas BOUYSSONNIE

Absents : M. Laurent PÉRIQUET, Mme Malika MESSAOUDI-LOUBET, M. Frédéric LADRECH (de la délibération 150 à 170) et M. Jean-Pierre HUERGA (de la délibération 150 à 170)

Avant d'ouvrir la séance, une minute de silence est observée en la mémoire de Monsieur Valéry Giscard D'ESTAING, Président de la République de 1974 à 1981 décédé le 2 décembre 2020.

La parole est ensuite donnée à Madame CHEMINEAU, Comptable Publique, afin de se présenter et de rappeler les missions de ses services auprès de l'ensemble des élus communautaires.

-----  
Monsieur Samir ZIANI est désigné comme secrétaire de séance.  
-----

### Compte-rendu des décisions prises dans le cadre de la délégation donnée au Président par délibération du 27 août 2020

Décision n°45 : Attribution d'accords-cadre pour 2 lots : n°2020-CA-16 « Services de téléphonie mobile » à la société EURO INFORMATION TELECOM pour un montant de 78 000,00 € HT et n°2020-CA-17 « Services d'accès Internet » à la société ADISTA pour un montant de 132 000,00 € HT pour une durée de 3 ans, dans le cadre de prestation de service de télécommunications.

Décision n°46 : Attribution du marché portant sur l'extension de casiers de compostage au SIAAV – Maçonnerie et VRD offre de base à la société EUROVIA pour un montant de 206 959,10 € HT.

Décision n°47 : Attribution du marché n°2020-CA-18 relatif aux travaux de rabotage de chaussée et béton bitumineux rue Alfred Nobel à Villeneuve-sur-Lot à la société EUROVIA, pour un montant de 164 780,34 € HT.

Décision n°48 : Délégation du droit de préemption à la commune de Villeneuve-sur-Lot pour acquérir un immeuble cadastré section EW n°603, situé chemin de Halage à Villeneuve-sur-Lot propriété du service France Domaines.

Décision n°49 : Autorisation de signature d'un avenant à la convention liant la Communauté d'Agglomération du Grand Villenuevois et l'association « Initiative Nouvelle Aquitaine », pour abonder le fonds de proximité et de solidarité pour pallier aux besoins en trésorerie des entreprises locales, impactées économiquement par la COVID-19.

Décision n°50 : Institution d'une régie de recettes et d'avances auprès du service « Enfance », installée au Centre de Loisirs de Monbalen.

Décision n°51 : Passation d'actes modificatifs aux marchés relatifs à la création d'une cuisine centrale « Petite enfance » et la prolongation du délai d'exécution jusqu'au 30-11-2020 pour les lots n°1 « Gros œuvre », n°4 « Plâtrerie Menuiserie intérieure », n°5 « Électricité », n°6 « Carrelage Faïence » et n°7 « Plomberie Chauffage » pour un montant total de 24 057,95 € HT, TVA en sus au taux en vigueur.

**Observations du Conseil : néant**

**Le compte-rendu des décisions est adopté à l'unanimité**

---

**Le compte-rendu de la séance du 1<sup>er</sup> octobre 2020 est adopté à l'unanimité.**

---

## **ORDRE DU JOUR/DÉLIBÉRATIONS**

### **Délibération n° 122/2020**

#### **ADOPTION DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR DE LA CAGV**

Après présentation de ce projet de règlement par Monsieur le Vice-Président, il est précisé qu'au vu de la retransmission en direct de la séance via le site Facebook de la CAGV, le point 1.2.1.4 sera modifié. Il sera ajouté la mention suivante : « les séances peuvent être également filmées et retransmises en direct via le site internet de la CAGV ».

Deux amendements sont proposés par Monsieur Ventadoux. Le premier amendement concerne l'instauration du vote nominatif afin de renforcer la transparence dans les conseils communautaires. Le second porte sur l'installation d'un conseil économique et social et environnemental communautaire (CESEC).

Avec 14 voix pour, 1 abstention et 34 contre, le premier amendement relatif aux votes nominatifs est rejeté.

Pour le second inhérent à l'installation d'un CESEC, cette instance ne relève pas du Règlement Intérieur. En outre, il est prévu au cours de l'année 2021, la création d'un Conseil de Développement (obligatoire à partir de 20 000 habitants), et dont les missions sont celles qui sont dévolues au niveau national au CESE. Ce second amendement est donc retiré.

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Ouï l'exposé qui précède,  
Après en avoir délibéré,  
**À l'unanimité,**

**Adopte** le règlement intérieur de la CAGV joint à la présente délibération.

\*\*\*\*\*

**Délibération n° 123/2020**

**COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX : DÉSIGNATION DES MEMBRES**

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Ouï l'exposé qui précède,  
Après en avoir délibéré,  
**À l'unanimité,**

**Décide** de la constitution de la Commission Consultative des Services Publics Locaux de la façon suivante :

**A - Collège des élus locaux (10 membres titulaires et 10 membres suppléants)**

**Titulaires :**

1. Jean-Pierre SEUVES
2. Gérard RÉGNIER
3. Pierre-Jean PUDAL
4. Christelle PRELLON
5. Pascal MOURGUES
6. Guy VICTOR
7. Christian ROUSSEAU
8. André FORGET
9. Jean REDON
10. Michel BRUYERE

**Suppléants :**

1. Xavier MARS
2. Gilles CHAROLLAIS
3. Jean-Paul CABAS
4. Cyril FRIEDRICHS
5. Jean-Paul PÉREUIL
6. Corinne LECOURT-BARTHEROTTE
7. Léopold TALOU
8. Jean-Eric ROSIER

9. Béatrice VAQUIER
10. Xavier CLERC

B - Collège des représentants d'associations locales

1. Fédération des Artisans et Commerçants du Grand Villeneuvois
2. Association des Paralysés de France
3. La Ligue des Droits de l'Homme
4. La Ligue de l'Enseignement - Fédération de Lot et Garonne
5. Union des Associations Sportives Villeneuvoises
6. Association Villeneuvoise d'usagers des transports

\*\*\*\*\*

**Délibération n° 124/2020**

**CRÉATION D'UN EMPLOI PERMANENT DE CATÉGORIE B DE LA FILIÈRE ADMINISTRATIVE A TEMPS COMPLET POUR LES FONCTIONS DE MANAGER DE COMMERCE**

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Oùï l'exposé qui précède,  
Après en avoir délibéré,  
**À l'unanimité,**

- 1°) **Autorise** Monsieur le Président à signer la convention avec la Banque des territoires
- 2°) **Autorise** la création de l'emploi de manager de commerce sur les trois grades existants du cadre d'emploi de rédacteur
- 3°) **Décide** de solliciter une subvention annuelle de la Banque des Territoires de 20 000 € par an pendant deux ans
- 4°) **Décide** d'inscrire les crédits correspondants au budget de l'exercice 2021

\*\*\*\*\*

**Délibération n° 125/2020**

**MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS : CRÉATION D'UN EMPLOI PERMANENT DE CATÉGORIE B FILIÈRE TECHNIQUE À TEMPS COMPLET POUR LE SERVICE INFORMATIQUE**

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Oùï l'exposé qui précède,  
Après en avoir délibéré,  
**À l'unanimité,**

- 1°) **Décide** de créer les grades de technicien et de technicien principal 2<sup>ème</sup> classe par voie statutaire, par voie contractuelle
- 2°) **Décide** d'inscrire les crédits correspondants au budget de l'exercice 2021
- 3°) **Décide** de modifier en conséquence le tableau des emplois

\*\*\*\*\*

#### **Délibération n° 126/2020**

#### **RENOUVELLEMENT DE LA MISE A DISPOSITION D'UN AGENT DE LA COMMUNE DE VILLENEUVE-SUR-LOT POUR LE POSTE D'ASSISTANTE ADMINISTRATIVE DE L'ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

##### **LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Où l'exposé qui précède,  
Après en avoir délibéré,  
**À l'unanimité,**

- 1°) **Autorise** Monsieur le Président, à signer le renouvellement de convention de mise à disposition de Madame SIMONETTO Laure, adjoint administratif territorial principal 1<sup>ère</sup> classe de la commune de Villeneuve-sur-Lot, pour une quotité hebdomadaire minimale de 17h30, pour la période du 1<sup>er</sup> décembre 2020 au 31 décembre 2020.
- 2°) **Dit** que les crédits nécessaires sont inscrits au Budget Primitif de l'exercice 2020.

\*\*\*\*\*

#### **Délibération n° 127/2020**

#### **RENOUVELLEMENT DE LA MISE A DISPOSITION D'UN AGENT A LA COMMUNE DE FONGRAVE**

##### **LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Où l'exposé qui précède,  
Après en avoir délibéré,  
**À l'unanimité,**

- 1°) **Approuve** le renouvellement de la mise à disposition, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021, pour une durée d'un an, auprès des services de la commune de FONGRAVE de :  
  
Madame Sylvie DULUT, Adjoint d'animation principal 2<sup>ème</sup> classe au 6<sup>ème</sup> échelon, assurant les missions de Directeur de l'Accueil périscolaire pour une quotité de 16h30 hebdomadaires de son temps de travail pendant la période scolaire,
- 2°) **Autorise** Monsieur le Président à signer la convention devant intervenir à cet effet avec la commune de FONGRAVE,
- 3°) **Décide** que les crédits nécessaires seront inscrits annuellement au budget de la CAGV.

\*\*\*\*\*

## Délibération n° 128/2020

### MISE A DISPOSITION D'UN AGENT COMMUNAUTAIRE A LA COMMUNE DE VILLENEUVE-SUR-LOT

#### LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Ouï l'exposé qui précède,

Après en avoir délibéré,

**À l'unanimité,**

- 1°) **Approuve** la mise à disposition, à compter du 11 décembre 2020 jusqu'au 31 décembre 2021 auprès de la commune de Villeneuve-sur-Lot de Madame JENNET Caroline, Adjoint technique principal 2<sup>ème</sup> classe 5<sup>ème</sup> échelon à temps complet.
- 2°) **Autorise** Monsieur le Président à signer la convention devant intervenir à cet effet avec la commune de Villeneuve- sur-Lot,
- 3°) **Dit** que les crédits nécessaires seront inscrits annuellement au budget de la CAGV.

\*\*\*\*\*

## Délibération n° 129/2020

### RENOUVELLEMENT DE LA MISE A DISPOSITION D'UN AGENT DU POLE URBANISME A LA COMMUNE DE VILLENEUVE-SUR-LOT

#### LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Ouï l'exposé qui précède,

Après en avoir délibéré,

**À l'unanimité,**

**Autorise** Monsieur le Président à signer la convention de la mise à disposition auprès de la commune de Villeneuve-sur-Lot de Monsieur EL RHALLOUCH Salem, adjoint technique principal 2<sup>ème</sup> classe, titulaire, à hauteur de 50% de son temps de travail, à compter du 6 juillet 2020, pour une durée de 3 ans.

\*\*\*\*\*

## Délibération n°130/2020

### INSTAURATION D'UNE MOBILITÉ DE PERSONNEL ENTRE LA CAGV , LA COMMUNE DE VILLENEUVE-SUR-LOT ET LA CCAS PENDANT L'ÉTAT D'URGENCE SANITAIRE LIÉ À LA COVID 19

#### LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Ouï l'exposé qui précède,

Après en avoir délibéré,

**À l'unanimité,**

Autorise Monsieur le Président à signer les notes d'affectation temporaire d'un agent de l'Agglomération vers la commune de Villeneuve-sur-Lot ou le CCAS et de la commune vers l'Agglomération ou le CCAS, dès l'instant que la mobilisation est fonction des profils, des

compétences, de la compatibilité au poste et au cadre d'emploi, et de la disponibilité des missions propres au service d'origine.

\*\*\*\*\*

### Délibération n°131/2020

#### MISE A DISPOSITION A L'ASSOCIATION VISIOSANTE47 D'UN AGENT COMMUNAUTAIRE POUR LE POSTE DE COORDINATEUR DES COMMUNAUTÉS PROFESSIONNELLES TERRITORIALES DE SANTÉ

##### LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Ouï l'exposé qui précède,  
Après en avoir délibéré,  
**À l'unanimité,**

- 1°) **Approuve** la mise à disposition à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021 pour une durée d'un an auprès de l'association VisioSanté47 de Monsieur Paul LOURENCO, attaché territorial titulaire, à raison de 50% de son temps de travail sur des missions de coordonnateur territorial de santé ;
- 2°) **Autorise** Monsieur le Président à signer la convention, avec l'association VisioSanté47 de Casseneuil devant intervenir à cet effet avec la CAGV.

\*\*\*\*\*

### Délibération n°132/2020

#### CONTRAT D'ASSURANCE DES RISQUES STATUTAIRES : 2021-2024

##### LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Ouï l'exposé qui précède,  
Après en avoir délibéré,  
Monsieur LADRECH n'a pas pris part au vote  
**À l'unanimité,**

- 1°) **Décide** de conclure un contrat d'assurance « Risques statutaires » avec le courtier SIACI SAINT HONORE, domiciliée 39 rue Mstislav Rostropovitch 75017 PARIS et l'assureur GROUPAMA, pour une durée de 4 ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021,
- 2°) **Dit** que pour les agents CNRACL, les risques suivant seront assurés pour un taux global de 7.65% du traitement indiciaire brut et de la NBI :
  - Accident de travail
  - Décès
  - Incapacité (maladie ordinaire, temps partiel thérapeutique, disponibilité d'office, invalidité temporaire) avec franchise de 10 jours
  - Longue maladie/ longue durée avec franchise de 60 jours.
- 3°) **Dit** que pour les agents IRCANTEC (régime général) permanents, les risques suivant seront assurés pour un taux global de 1,15% du traitement indiciaire brut et de la NBI :
  11. Accident de vie privée ou maladie ordinaire avec une franchise de 10 jours.

- 12. Maternité, adoption, paternité et accueil de l'enfant
- 13. Accident ou maladie imputable au service ou maladie professionnelle

- 4°) **Autorise** M. le Président à prendre et à signer les conventions en résultant et tout acte y afférent,
- 5°) **Autorise** M. le Président à signer la convention d'adhésion avec le Centre de Gestion de Lot-et-Garonne, laquelle décrit les missions du CDG 47 et prévoit une participation aux frais de gestion qui s'élève à 3 % de la cotisation versée annuellement à l'assureur,
- 6°) **Dit** que les dépenses nécessaires au paiement de ces prestations seront prélevées sur les crédits inscrits aux prochains Budgets.

\*\*\*\*\*

### **Délibération n°133/2020**

#### **MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS**

##### **LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Ouï l'exposé qui précède,  
Après en avoir délibéré,  
**À l'unanimité,**

- 1°) **Approuve** la modification du tableau des emplois telle que présentée ci-dessus,
- 2°) **Dit** que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales liées au poste créé sont inscrits au budget de l'exercice en cours.

\*\*\*\*\*

### **Délibération n°134/2020**

#### **AVENANT A LA CONVENTION AVEC L'OFFICE DE TOURISME DU GRAND VILLENEUVOIS POUR UNE ASSISTANCE BUDGÉTAIRE ET COMPTABLE**

##### **LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Ouï l'exposé qui précède,  
Après en avoir délibéré,  
**À l'unanimité,**

- 1°) **Approuve** l'exercice par les services de la CAGV d'une assistance technique d'accompagnement et de conseil à l'Office de Tourisme du Grand Villeneuvois pour sa gestion budgétaire et comptable dans les conditions présentées dans l'exposé qui précède,
- 2°) **Dit** que cette décision fera l'objet d'un avenant n°1 à convention d'objectifs triennale du 24 décembre 2019,
- 3°) **Autorise** Monsieur le Président à signer cet avenant.

\*\*\*\*\*

## Délibération n°135/2020

### BIBLIOTHÈQUE DE LAROQUE-TIMBAUT : ÉLIMINATION DES DOCUMENTS

#### LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Où l'exposé qui précède,

Après en avoir délibéré,

**À l'unanimité,**

- 1°) **Approuve** le retrait et l'élimination des documents dont le mauvais état physique ou le contenu manifestement obsolète ne correspondent plus aux exigences de la politique documentaire de la bibliothèque.
- 2°) **Dit** que ces livres réformés sont détruits et, si possible valorisés comme papier à recycler.
- 3°) **Dit** que certains exemplaires en nombre trop important par rapport aux besoins, éliminés pour cette raison seront proposés à des institutions qui pourraient en avoir besoin (point-lecture associé, associations, maisons de retraite ...) ou, à défaut détruits et, si possible valorisés comme papier à recycler.
- 4°) **Décide** de mettre au rebut, tout ou partie, des ouvrages « désherbés » les années précédentes.
- 5°) **Dit** que dans tous les cas, l'élimination des documents sera constatée par un procès-verbal mentionnant le nombre d'ouvrages éliminés et leur destination, auquel sera annexé un état des documents éliminés comportant les mentions d'auteur, de titre et de numéro d'inventaire, cet état pouvant se présenter soit sous forme d'un paquet de fiches, soit sous forme de liste.
- 6°) **Autorise** le bibliothécaire responsable de la bibliothèque communautaire de procéder à la mise en œuvre de la politique de régulation des collections telle que définie ci-dessus et de signer les procès-verbaux d'élimination.

\*\*\*\*\*

## Délibération n°136/2020

### PAYS D'ART ET D'HISTOIRE : PLAN DE FINANCEMENT 2020 ET DEMANDES DE SUBVENTIONS

#### LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Où l'exposé qui précède,

Après en avoir délibéré,

**À l'unanimité,**

- 1°) **Approuve** le plan de financement 2021 pour le *Pays d'art et d'histoire du Grand Villeneuvois*,

Rappel des subventions sollicitées (recettes):

Institutions	Subventions sollicités
État	8 000 €
Région	16 500 €

Département	1 000 €
CAGV	141 881 €
<b>TOTAL</b>	<b>167 381 €</b>

- 2°) **Décide** de solliciter le Conseil départemental, le Conseil régional et la DRAC pour l'attribution des participations financières inscrites à ce plan de financement,
- 3°) **Autorise** Monsieur le Président à signer tous documents nécessaires à l'instruction de ces demandes de subventions,
- 4°) **Dit** que les crédits nécessaires seront inscrits au Budget Primitif pour l'exercice 2021 de la CAGV.

\*\*\*\*\*

### Délibération n°137/2020

#### LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Où l'exposé qui précède,

Après en avoir délibéré,

**À l'unanimité,**

- 1°) **Adopte** les tarifs de l'assainissement collectif pour l'année 2021 tels que présentés dans l'exposé soit :

Types de redevance	Tarif HT
<b>Redevance assainissement collectif (par m<sup>3</sup> d'eau consommé)</b>	1,33 €
Les usagers s'alimentant en eau au moyen d'un puits ou d'une source qui ne sont pas raccordés au service public d'eau potable se verront appliquer un <b>volume forfaitaire de 40 m<sup>3</sup></b> par semestre et par logement pour le calcul de la redevance.	
<b>Pénalité pour les raccordables non raccordés</b> Redevance assainissement collectif majorée de 100 % (art L 1331-8 du Code de la Santé Publique)	2,66 €

Autres redevances	Tarif TTC
<b>Participation pour le financement de l'assainissement collectif (par m<sup>2</sup> de surface de plancher)</b>	13,33 €
Les bailleurs sociaux bénéficient d'un abattement de 50 %	
<b>Participation aux travaux pour frais de branchement dans le cadre de la création d'un réseau collectif neuf.</b> (art L1331-2 du Code de la Santé Publique)	
<b>Maison individuelle</b>	950,00 €
<b>Immeuble ou lotissement</b>	1 500,00 €
<b>Contrôle de branchement dans le cadre d'une vente ou à la demande de l'utilisateur</b>	114,00 €

- 2°) **Dit** que ces tarifs sont applicables à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021.

\*\*\*\*\*

## Délibération n°138/2020

### TARIFS 2021 DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

#### LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Oui l'exposé qui précède,

Après en avoir délibéré,

**À l'unanimité,**

1°) **Décide** d'adopter les tarifs de l'assainissement non collectif pour l'année 2021,

Types de redevance	Prestations	Tarif
<b>Instruction des permis de construire</b>	Attestation de projet	68 €
	Contrôle de bonne exécution des travaux	112 €
<b>Réhabilitation suite à un contrôle de l'existant</b>	Contrôle de bonne exécution des travaux	112 €
<b>Contrôle de l'existant</b>	Diagnostic	112 €
	Contrôle de bon fonctionnement	112 €
<b>Contrôle pour Vente</b>	Contrôle de bon fonctionnement	112 €
<b>Pénalités</b>	Contre-visite	30 €
	Déplacement sans intervention	
<b>Pénalité (art L1331-8 du Code de la Santé Publique) Redevance pour contrôle majorée de 100 %</b>	Absence d'installation d'assainissement.	224 €
	Absence de mise en conformité dans les délais.	
	Refus de contrôle	
<b>Prestations complémentaires</b>		
<b>A la demande de l'utilisateur</b>	Passage caméra	100 €
	Mesure du niveau de boues	45 €

2°) **Dit** que ces tarifs sont applicables à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021.

\*\*\*\*\*

## Délibération n°139/2020

### TARIFS 2021 POUR LE TRAITEMENT EN STATION D'ÉPURATION DES MATIÈRES DE VIDANGE, DE CURAGE ET DES GRAISSES

#### LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Oui l'exposé qui précède,

Après en avoir délibéré,

**À l'unanimité,**

- 1°) **Décide** d'adopter les tarifs de traitement en station d'épuration des apports de matières de vidange, de curage et de graisses pour l'année 2021 tels que présentés dans l'exposé soit :

Types de redevance	Tarif HT par m <sup>3</sup>
<b>Matières de vidange</b>	3,23 €
<b>Matières de curage</b>	15,68 €
<b>Graisses</b>	15,68 €

- 2°) **Dit** que ces tarifs sont applicables à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021.

\*\*\*\*\*

#### **Délibération n°140/2020**

#### **AVENANT AU CONTRAT DE CONCESSION DU SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF**

##### **LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Ouï l'exposé qui précède,

Après en avoir délibéré,

**Pour : 55 / Abstentions : 4**

- 1°) **Décide** d'adopter l'avenant au contrat pour la concession du service public de l'assainissement collectif à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021 tel que présenté dans l'exposé qui précède,

- 2°) **Dit** que cet avenant est applicable à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021.

\*\*\*\*\*

#### **Délibération n°141/2020**

#### **AVENANT AU RÈGLEMENT DE SERVICE RELATIF A LA VÉRIFICATION DES RACCORDEMENTS AU RÉSEAU COLLECTIF DANS LE CADRE DES VENTES IMMOBILIÈRES À COMPTER DU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2021**

##### **LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Ouï l'exposé qui précède,

Après en avoir délibéré,

**À l'unanimité,**

- 1°) **Décide** d'adopter l'avenant au règlement de service rendant obligatoire la vérification des raccordements au réseau collectif dans le cadre des ventes immobilières pour l'année 2021 tels que présentés dans l'exposé qui précède,

- 2°) **Dit** que cet avenant est applicable à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021.

\*\*\*\*\*

#### **Délibération n°142/2020**

**DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DOTATION DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT LOCAL (DSIL) POUR LES TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT RUE DES ACACIAS À VILLENEUVE-SUR-LOT**

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Oui l'exposé qui précède,  
Après en avoir délibéré,  
**À l'unanimité,**

- 1°) **Approuve** la réalisation des travaux d'assainissement de la rue des Acacias située sur la commune de Villeneuve-sur-Lot.
- 2°) **Décide** de solliciter une aide financière auprès de l'État au travers la Dotation de Soutien à l'Investissement Public Local (DSIL) au titre des actions inscrites dans la catégorie "résilience sanitaire".
- 3°) **Autorise** Monsieur le Président à signer toutes les pièces nécessaires à cet effet.
- 4°) **Dit** que les crédits nécessaires à la réalisation de cette opération seront inscrits au budget de l'exercice 2021.

\*\*\*\*\*

**Délibération n°143/2020**

**DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DOTATION DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT(DSIL) POUR LES TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT RUE DORÉE À VILLENEUVE-SUR-LOT**

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Oui l'exposé qui précède,  
Après en avoir délibéré,  
**À l'unanimité,**

- 1°) **Décide** d'approuver la réalisation des travaux d'assainissement de la rue Dorée située sur la commune de Villeneuve-sur-Lot
- 2°) **Décide** de solliciter une aide financière auprès de l'État au travers de la Dotation de Soutien à l'Investissement Public Local (DSIL) au titre des actions inscrites dans la catégorie "résilience sanitaire".
- 3°) **Autorise** Monsieur le Président à signer toutes les pièces nécessaires à cet effet.
- 4°) **Dit** que les crédits nécessaires à la réalisation de cette opération seront inscrits au budget de l'exercice 2021.

\*\*\*\*\*

**Délibération n°144/2020**

**RAPPORT 2019 DU SYNDICAT EAU 47 SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE ET DE L'ASSAINISSEMENT**

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Où l'exposé qui précède,

**Prend acte** de la présentation du rapport annuel sur le prix et la qualité du Service Public de l'Eau Potable et de l'Assainissement établi par le Syndicat EAU 47 pour l'exercice 2019.

Ce rapport sera mis à la disposition du public par voie d'affichage dans les 15 jours qui suivent sa présentation.

\*\*\*\*\*

**Délibération n°145/2020**

**MISE EN ŒUVRE DE LA REDEVANCE INCITATIVE SUR LE TERRITOIRE COMMUNAUTAIRE**

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Où l'exposé qui précède,

Après en avoir délibéré,

**À l'unanimité,**

- 1°) **Autorise** la mise en œuvre de la redevance incitative sur le territoire afin de financer la collecte et le traitement des déchets ménagers assimilés,
- 2°) **Autorise** la mise en œuvre fiscale de la tarification incitative en lieu et place de la TEOM à partir de l'exercice 2024,
- 3°) **Décide** de préciser que parallèlement au déploiement de nouveaux équipements de collecte (poursuite de l'implantation des bornes enterrées et semi-enterrées, conteneurisation, déploiement du système de puçage et de badges), le renfort des équipes de communication et traitement administratif sera réalisé,
- 4°) **Dit** que le calendrier d'exécution sera le suivant :  
2020 : délibération et candidatures aux appels à projets ADEME sur la mise en œuvre de la tarification incitative et le tri à la source des biodéchets  
2021 - 2022 : adaptation du service : passation des marchés, ajustement de la dotation, renfort des équipes de gestion administrative et de communication, formalisation du fichier d'utilisateurs, préparation et choix de la grille tarifaire, dotations des outils de facturation individualisée (badges, puces)  
2023 : phase de test avec comptage des levées et facturation à blanc  
2024 : suppression de la TEOM, 1ère facturation de la tarification incitative
- 5°) **Autorise** M. Michel LAVILLE, Vice-Président, à procéder à la signature électronique du courrier d'engagement auprès de l'ADEME et tous documents associés à ces deux appels à projets.

\*\*\*\*\*

**Délibération n°146/2020**

**RAPPORT 2019 DU SYNDICAT MIXTE POUR L'AMÉNAGEMENT DE LA VALLÉE DU LOT 47**  
**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Ouï l'exposé qui précède,

**Prend acte** de la remise du rapport 2019 du Syndicat Mixte pour l'Aménagement de la Vallée du Lot.

\*\*\*\*\*

**Délibération n°147/2020**

**RAPPORT 2019 DU SYNDICAT MIXTE DU BASSIN VERSANT DES 2 SÉOUNE**

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Ouï l'exposé qui précède,

**Prend acte** de la remise du rapport 2019 du Syndicat Mixte du Bassin Versant des 2 Séoune.

\*\*\*\*\*

**Délibération n°148/2020**

**RAPPORTS D'ACTIVITÉ 2019 DU SYNDICAT MIXTE D'AMÉNAGEMENT  
DE LA MASSE LAURENDANNE**

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Ouï l'exposé qui précède,

**Prend acte** de la remise du rapport d'activité 2019 du Syndicat Mixte d'Aménagement de la Masse Laurendanne.

\*\*\*\*\*

**Délibération n°149/2020**

**AVENANT N° 1 AU CONTRAT DE CONCESSION DE SERVICE PUBLIC TRANSPORTS**

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Ouï l'exposé qui précède,

Après en avoir délibéré,

**À l'unanimité,**

- 1°) **Approuve** l'avenant n° 1 au contrat de Concession de Service Public du réseau de transport public urbain pour la période 2020 – 2027.
- 2°) **Autorise** Monsieur le Président à signer cet avenant après expertise du groupe de travail « Cadrage du Budget Transports ».

\*\*\*\*\*

**Délibération n°150/2020**

**MODIFICATION DU RÈGLEMENT D'EXPLOITATION ELIOS**

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Où l'exposé qui précède,  
Après en avoir délibéré,  
**À l'unanimité,**

- 1°) **Approuve** les nouvelles dispositions du règlement d'exploitation du réseau de transport public telles que présentées ci-dessus,
- 2°) **Dit** qu'il sera notifié, par ordre de service, le règlement d'exploitation du réseau de transport public ainsi modifié à Transdev Urbain Grands Villeneuvois, pour application et affichage, conformément aux dispositions du contrat de délégation de service public.

\*\*\*\*\*

**Délibération n°151/2020**

**AVENANT N°2 A LA CONVENTION TRIPARTITE CAGV/RÉGION NOUVELLE-AQUITAINE/  
AUTOCARS PASCAL POUR LA LIGNE ROUTIÈRE RÉGIONALE VILLENEUVE-AGEN**

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Où l'exposé qui précède,  
Après en avoir délibéré,  
**À l'unanimité,**

- 1°) **Décide** de prolonger de huit mois le terme de la convention tarifaire tripartite, CAGV, Région Nouvelle Aquitaine et la société de transport Autocars Pascal pour la ligne routière régionale Villeneuve/Agen
- 2°) **Dit** qu'il sera modifié en conséquence l'article 9 de ladite convention pour intégrer comme nouvelle date d'échéance le 31 août 2021, en remplacement du 31 décembre 2020,
- 3°) **Précise** que que toutes les autres clauses de la convention demeurent inchangées.

\*\*\*\*\*

**Délibération n°152/2020**

**BILAN FINAL GLOBAL DU SCHÉMA DIRECTEUR D'ACCESSIBILITÉ  
DES TRANSPORTS - AGENDA D'ACCESSIBILITÉ PROGRAMMÉE**

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Où l'exposé qui précède,  
Après en avoir délibéré,  
**À l'unanimité,**

- 1°) **Approuve** le rapport de bilan final de l'accessibilité des transports joint en annexe,
- 2°) **Autorise** les services à transmettre ce document aux autorités compétentes.

\*\*\*\*\*

## Délibération n°153/2020

### LOI MACRON : OUVERTURES DOMINICALES ET DÉROGATIONS DU MAIRE

#### LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Oùï l'exposé qui précède,

Après en avoir délibéré,

**Pour : 50 / Contre : 4 / Abstentions : 3**

1°) **Autorise** pour l'année 2021, les entreprises situées sur les communes de **Villeneuve-sur-Lot, Bias et Sainte-Livrade-sur-Lot** dont les branches d'activités principales sont les suivantes :

1. *commerces de détail alimentaire en magasin spécialisé*
2. *commerces de détail de biens culturels et de loisirs en magasin spécialisé*
3. *commerces de détail d'autres équipements du foyer en magasin spécialisé*
4. *commerces de détail d'équipements de l'information et de la communication en magasin spécialisé*
5. *autres commerces de détail en magasin spécialisé*
6. *commerces de détail en magasin non spécialisé (commerce de détail non spécialisé d'une large gamme de produits sans prédominance des produits alimentaires, des boissons et du tabac, notamment les activités des grands magasins qui proposent un éventail complet de produits, y compris les articles d'habillement, les meubles, les petits appareils, les articles de quincaillerie, les produits cosmétiques, les articles de joaillerie, les jouets, les articles de sport, etc ...)*

à employer leurs salariés pendant les 12 dimanches suivants :

1. 10 janvier 2021
2. 17 janvier 2021
3. 14 février 2021
4. 4 avril 2021
5. 27 juin 2021
6. 14 novembre 2021
7. 21 novembre 2021
8. 28 novembre 2021
9. 5 décembre 2021
10. 12 décembre 2021
11. 19 décembre 2021
12. 26 décembre 2021

2°) **Précise** que dans le cas où les périodes de soldes d'hiver seraient modifiées, le dimanche 24 janvier 2021 remplacerait celui du 10 janvier 2021, avec la validation des associations de commerçants.

\*\*\*\*\*

## Délibération n°154/2020

**POLITIQUE LOCALE DU COMMERCE : SOUTIEN AUX MANIFESTATIONS POUR L'EXERCICE 2020**

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Oui l'exposé qui précède,  
Après en avoir délibéré,  
**À l'unanimité,**

- 1°) **Approuve** le versement d'une subvention de fonctionnement de 15 800 € à la Fédération des Commerçants et Artisans du Grand Villeneuvois,
- 2°) **Décide** d'octroyer une subvention de fonctionnement de 10 000 € à la commune de Villeneuve-sur-Lot pour l'organisation des fêtes de fin d'année,
- 3°) **Dit** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de l'exercice en cours.

\*\*\*\*\*

**Délibération n°155/2020**

**ZAC DU VILLENEUVOIS : AVENANT N°7 AVEC LA SEM 47**

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Oui l'exposé qui précède,  
Après en avoir délibéré,  
**À l'unanimité,**

- 1°) **Approuve** l'avenant n°7 à la convention publique d'aménagement de la ZAC du Villeneuvois avec la SEM 47 joint à la présente délibération,
- 2°) **Autorise** Monsieur le Président à signer cet avenant et toutes les pièces nécessaires à la réalisation de l'opération.

\*\*\*\*\*

**Délibération n°156/2020**

**OUVERTURE D'UNE ENQUÊTE PUBLIQUE RELATIVE AU PROJET DE CRÉATION  
D'UN CRÉMATORIUM ET D'UN SITE CINÉRAIRE**

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Oui l'exposé qui précède,  
Après en avoir délibéré,  
**À l'unanimité,**

- 1°) **Autorise** Monsieur le Président à engager la procédure d'enquête publique préalable au projet de création d'un crématorium et d'un site cinéraire contigu sur la commune d'ALLEZ -ET-CAZENEUVE,
- 2°) **Autorise** Monsieur le Président à signer toutes les pièces utiles et nécessaires à cet effet,

- 3°) **Dit** que les dépenses inhérentes aux frais de cette procédure d'enquête seront prélevées sur les crédits inscrits à cet effet au budget de la CAGV.

\*\*\*\*\*

### Délibération n°157/2020

#### HABITAT – LANCEMENT DE L'OPAH-RU ET DU POPAC DE VILLENEUVE-SUR-LOT

##### LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Où l'exposé qui précède,

Après en avoir délibéré,

**À l'unanimité,**

- 1°) **Approuve** le projet présenté dans l'exposé qui précède
- 2°) **Autorise** Monsieur le Président à signer la convention d'OPAH-RU et de POPAC avec l'État, l'ANAH, la commune de Villeneuve sur Lot, la Banque des Territoires et tout autre partenaire financier.

\*\*\*\*\*

### Délibération n°158/2020

#### CONVENTION DE COOPÉRATION AVEC LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION D'AGEN

##### LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Où l'exposé qui précède,

Après en avoir délibéré,

**Pour : 48 / Contre : 8 / Abstention : 1**

- 1°) **Affirme** l'intérêt d'une coopération étroite entre l'Agglomération d'Agen et l'Agglomération du Grand Villeneuvois, en particulier sur la thématique de la mobilité et de la modernisation de la RN21 ;
- 2°) **Approuve** la hiérarchie des priorités des opérations à inscrire au futur CPER 2021-2027, à savoir l'impérieuse nécessité de réaliser le pont et le barreau de Camélat, de faire aboutir enfin la déviation La Croix Blanche-Monbalen ainsi que de traiter les trois points singuliers à l'accidentalité marquée sur la RN21 tout en réalisant les études d'Agen nord qui permettront la concrétisation de ce projet au travers du CPER suivant ;
- 3°) **Approuve** la convention de partenariat avec la Communauté Agglomération d'Agen ;
- 4°) **Autorise** Monsieur le Président à signer cette convention de partenariat ;
- 5°) **Donne** pouvoir à Monsieur le Président pour continuer les discussions avec l'Agglomération d'Agen et tout mettre en œuvre pour que le CPER 2021-2027 intègre les priorités identifiées ;
- 6°) **Décide** de saisir le Préfet de Lot-et-Garonne afin qu'il réunisse le comité de pilotage pour l'aménagement de la RN21 entre Agen et Villeneuve-sur-Lot et prenne acte des propositions faites dans le cadre de la préparation du CPER.

\*\*\*\*\*

## Délibération n°159/2020

### PROGRAMME DE LUTTE CONTRE LE DÉSERTIFICATION MÉDICALE ET RENOUELEMENT DU CONTRAT LOCAL DE SANTÉ ET DU CONSEIL LOCAL DE LA SANTÉ MENTALE

#### LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Où l'exposé qui précède,  
Après en avoir délibéré,  
**À l'unanimité,**

- 1°) **Autorise**, pendant toute la durée de son mandat, Monsieur le Président à signer les futurs Contrats Locaux de Santé, les futures conventions régissant le Conseil Local de Santé Mentale, ainsi que tous les avenants ou documents si rapportant,
- 2°) **Autorise** Monsieur le Président à accompagner la Communauté de Professionnelle de Santé Territoriale Visio-Santé 47 à travers la mise à disposition onéreuse, à mi-temps, d'un agent de l'agglomération et à signer la convention s'y rapportant,
- 3°) **Autorise** Monsieur le Président à signer, durant toute la durée de son mandat, la convention partenariale avec l'AESGV, le CHD la Candélie et le Pôle de Santé du Grand Villeneuvois,
- 4°) **Valide** la démarche de renforcement des actions existantes à travers la mise en place, durant le mandat, de la « trousse à outils » de lutte contre la désertification médicale, présentée en annexe,
- 5°) **Décide** de désigner huit conseillers chargés de représenter la CAGV et son Président au sein des différentes instances de pilotage des contrats signés (CLS et CLSM) ou des Conseils d'Administration des associations partenaires (AESGV et CPTS VisioSanté 47) sous l'égide de la conseillère communautaire déléguée. Ces conseillers sont les suivants :
  1. Malika MESSAOUDI-LOUBET,
  2. Marie-Laure GRENIER
  3. Xavier CLERC
  4. Lionel FALCOZ
  5. Pierre-Jean PUDAL
  6. Yvon VENTADOUX
  7. Gaston BOSC
  8. Nathalie BORTOLINI

\*\*\*\*\*

## Délibération n°160/2020

**MODIFICATION DES RÈGLEMENTS INTÉRIEURS DE FONCTIONNEMENT DES STRUCTURES D'ACCUEIL COLLECTIF DE MINEURS (ALSH ET ALP), DES DOSSIERS D'INSCRIPTION ET DES FICHES SANITAIRES**

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Oui l'exposé qui précède,  
Après en avoir délibéré,  
**À l'unanimité,**

**Approuve** les modifications proposées pour les règlements intérieurs de fonctionnement, pour les dossiers d'inscription et pour les fiches sanitaires de nos Accueils Collectifs de Mineurs, présentés en annexes de cette délibération.

\*\*\*\*\*

**Délibération n°161/2020**

**MODIFICATION DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR DES AIRES D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE**

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Oui l'exposé qui précède,  
Après en avoir délibéré,  
**À l'unanimité,**

**Approuve** les modifications proposées dans le Règlement Intérieur des aires d'accueil des gens du voyage présenté en annexe au présent rapport.

\*\*\*\*\*

**Délibération n°162/2020**

**ADHÉSION A UN GROUPEMENT DE COMMANDE RELATIF A UNE MAÎTRISE D'ŒUVRE URBAINE ET SOCIALE (MOUS) CONCERNANT LES GENS DU VOYAGE**

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Oui l'exposé qui précède,  
Après en avoir délibéré,  
**À l'unanimité,**

- 1°) **Autorise** l'adhésion de la Communauté d'Agglomération du Grand Villeneuvois au groupement de commande relatif à une maîtrise d'œuvre urbaine et sociale concernant les gens du voyage en voie de sédentarisation,
- 2°) **Autorise** le Président de la Communauté d'Agglomération du Grand Villeneuvois Monsieur le Président à signer la convention constitutive du groupement jointe en annexe et à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de cette délibération,

- 3°) **Autorise** le coordonnateur (Département du Lot et Garonne) à recueillir l'ensemble des informations nécessaires à la mise en œuvre de la mission,
- 4°) **Approuve** les modalités financières inscrites dans la convention,
- 5°) **Décide** de s'engager à émettre un bon de commande auprès de l'attributaire du marché si la communauté d'agglomération du grand villeneuvois souhaite être accompagnée dans les phases de construction d'habitat adapté,

\*\*\*\*\*

### Délibération n°163/2020

#### COMMISSION INTERCOMMUNALE POUR L'ACCESSIBILITÉ AUX PERSONNES HANDICAPÉES : DÉSIGNATION DES MEMBRES

#### LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Oui l'exposé qui précède,

Après en avoir délibéré,

**À l'unanimité,**

- 1°) **Dit** que la CIAPH est composée de la façon suivante :

#### Collège des élus locaux (8 membres titulaires et 8 membres suppléants)

##### Titulaires

- Marie-Laure GRENIER	Commune de Casseneuil
- Bertrand PLANTE	Commune d'Allez-et-Cazeneuve
Thierry CAUSSAT	Commune d'Hautefage la Tour
- Malika MESSAOUDI-LOUBET	Commune de Laroque-Timbaut
- Gaston BOSC	Commune de Cassignas
- Nathalie BORTHOLINI	Commune de la Croix Blanche
- Michel PASQUET	Commune de Sainte-Livrade-sur-Lot
- Xavier CLERC	Commune de Villeneuve-sur-Lot

##### Suppléants

- Arnaud GOUILLON	Commune de Dolmayrac
- Jean-Max DOMINIQUE	Commune d'Allez-et-Cazeneuve



- 2°) **Autorise** Monsieur le Président à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

\*\*\*\*\*

### Délibération n°164/2020

#### APPROBATION DU COMPTE D'EXPLOITATION 2019 ET DU BUDGET 2020 DE L'OFFICE DE TOURISME DU GRAND VILLENEUVOIS ET DU CAMPING LOT & BASTIDES

##### LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Ouï l'exposé qui précède,  
Après en avoir délibéré,  
**À l'unanimité,**

- 1°) **Approuve** le compte d'exploitation de l'exercice 2019 de l'Office de Tourisme du Grand Villeneuvois joint en annexe,
- 2°) **Approuve** le compte d'exploitation de l'exercice 2019 du Camping Lot & Bastide joint en annexe,
- 3°) **Approuve** le budget de l'exercice 2020 de l'Office de Tourisme du Grand Villeneuvois joint en annexe,
- 4°) Approuve le budget de l'exercice 2020 du Camping Lot & Bastides joint en annexe.

\*\*\*\*\*

### Délibération n°165/2020

#### AUTORISATION D'ENGAGEMENT, DE LIQUIDATION ET DE MANDATEMENT DE CRÉDITS D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2021

##### LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Ouï l'exposé qui précède,  
Après en avoir délibéré,  
**À l'unanimité,**

- 1°) **Autorise** Monsieur le Président à engager, à liquider et à mandater, avant le vote du budget primitif de l'exercice 2021, les dépenses d'investissement dans la limite des crédits indiqués dans le tableau joint au présent rapport,
- 2°) **Dit** que les dépenses ainsi autorisées seront reprises au Budget Primitif de l'exercice 2021.

\*\*\*\*\*

### Délibération n°166/2020

#### DÉCISION MODIFICATIVE N°1

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Ouï l'exposé qui précède,  
Après en avoir délibéré,  
**À l'unanimité,**

- 1°) **Approuve** la décision modificative N°1 par chapitre du Budget Principal,
- 2°) **Approuve** la décision modificative N°1 par chapitre du Budget de l'assainissement collectif.

\*\*\*\*\*

**Délibération n°167/2020**

**AUTORISATION PERMANENTE DE POURSUITES ACCORDÉE AU COMPTABLE PUBLIC**

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Ouï l'exposé qui précède,  
Après en avoir délibéré,  
**À l'unanimité,**

**Décide** de donner au comptable une autorisation permanente de poursuites pour la mise en œuvre d'oppositions à tiers détenteur et de saisies mobilières.

\*\*\*\*\*

**Délibération n°168/2020**

**ADMISSION EN NON VALEUR**

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Ouï l'exposé qui précède,  
Après en avoir délibéré,  
**À l'unanimité,**

- 1°) **Autorise** le Président à admettre en non-valeur une partie des titres non recouverts de la liste N°3108090215 pour un montant total de 2 711,45 €
- 2°) **Autorise** le Président à admettre en créances éteintes les titres dont la liste détaillée sera fournie à la DDFIP,
- 3°) **Dit** que cette dépense sera imputée sur le chapitre 65, à l'article 6541 du budget principal

\*\*\*\*\*

**Délibération n°169/2020**

**AVENANT A LA CONVENTION AVEC L'OFFICE DE TOURISME DU GRAND VILLENEUVOIS  
POUR L'ATTRIBUTION DE LA SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT 2020**

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Ouï l'exposé qui précède,  
Après en avoir délibéré,  
**Pour : 54 / Abstentions : 3**

- 1°) **Approuve** la modification de l'article 4 alinéa c de la convention signée le 24 décembre 2019 avec l'Office de Tourisme du Grand Villeneuvois consistant à ramener de 500 000 € à 412 100, 84 € le montant de la subvention lui étant attribuée au titre de l'exercice 2020,
- 2°) **Dit** que cette décision fera l'objet d'un avenant n°2 à convention d'objectifs triennale du 24 décembre 2019,
- 3°) **Autorise** Monsieur le Président à signer cet avenant.

\*\*\*\*\*

### **Délibération n°170/2020**

#### **ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DANS LE CADRE DE LA CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE SIGNÉE AVEC LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DE LOT ET GARONNE**

#### **LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Ouï l'exposé qui précède,  
Après en avoir délibéré,  
**À l'unanimité,**

- 1°) **Approuve** le financement du projet de l'association « la Maison des Femmes » dans les conditions présentées dans l'exposé qui précède,
- 2°) **Décide** d'attribuer en conséquence à l'association « la Maison des Femmes » une subvention de 3 724 € au titre de l'exercice 2020,
- 3°) **Dit** que la somme nécessaire sera prélevée sur l'enveloppe accordée à l'Agglomération du Grand Villeneuvois, par la Caisse d'Allocations Familiales de Lot et Garonne au titre de la Convention Territoriale Globale de 2020.

La séance a été levée à 22 h 45

Les délibérations ont été télétransmises à la Sous-Préfecture le 17/12/2020

Le Conseiller Communautaire,  
Désigné secrétaire de séance,

**Samir ZIANI**